

C'EST LA RENTRÉE !



L'équipe du SNUDI FO 13 espère que vous avez pu profiter de vos congés estivaux bien mérités pour vous ressourcer après l'année si particulière que nous avons vécue et pour entamer une nouvelle rentrée qui, malgré les annonces médiatiques « rassurantes » de notre Administration, s'annonce encore très compliquée pour tous les personnels...

Comme toujours, vous pourrez compter sur la pugnacité de vos représentants du personnel et des militants du SNUDI FO 13 pour continuer à défendre vos conditions de travail, vos droits, vos intérêts moraux et matériels ainsi que votre bulletin de paie !

Vos délégués de secteur seront sur le terrain, dans les écoles, au plus près de vos reoccupations, dès la semaine prochaine pour écouter vos doléances et défendre vos revendications auprès de l'Administration.

Dans l'immédiat, n'hésitez pas à contacter et à informez le syndicat (téléphone ou mail) pour tout problème relatif à cette rentrée scolaire

Vos délégués de secteur du SNUDI FO 13

Rentrée 2021 : des craintes légitimes !

Vous êtes nombreux à nous solliciter déjà par mail et par téléphone concernant les conditions de la rentrée et à nous poser des questions légitimes :

- obligation vaccinale pour les personnels enseignants ?
- Pass sanitaire dans les établissements scolaires ?
- Nouveau protocole sanitaire dans les écoles ?
- Non brassage des élèves et interdiction des répartitions des élèves en cas de non remplacement ?
- ASA pour les personnels vulnérables et les collègues qui doivent garder leurs enfants à la maison suite à la fermeture de la classe ?

Les réponses du ministère sont toujours floues ou lacunaires, faisant encore peser sur les collègues la responsabilité. Notre fédération a donc écrit au ministre pour obtenir des réponses claires et rapides.

[Lire la suite...](#)

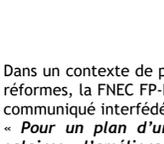


Nouveau protocole sanitaire : toujours inadapté et inapplicable !

Protocole sanitaire du 28 juillet
Publié durant les congés estivaux, il ne répond en rien aux revendications des personnels !
Où sont les postes pour assurer tous les remplacements et faire baisser utilement les effectifs ?
Ah oui, il suffit d'ouvrir grand les fenêtres et on aère !!!

FAQ du ministère : envoyée le jour de la prérentrée !

Fiche des personnels de l'Académie du 31 août 2021 : vaccination, personnels vulnérables, ASA, cas contact, garde d'enfant en cas de fermeture de la classe...



Réactions FO :

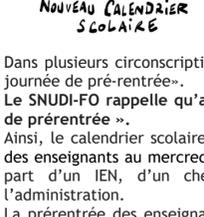
Une rentrée « normale » ? Le 1er des gestes barrières, c'est la création massive et immédiate des postes !
[Communiqué de rentrée de la FNEC FP FO](#)

Réunissons-nous dans nos écoles pour lister et faire valoir nos revendications immédiates !
[Communiqué de rentrée du SNUDI FO](#)

Dans un contexte de poursuite des suppressions de postes et des contre-réformes, la FNEC FP-FO invite les personnels à prendre connaissance du communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD :
« Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle », qui indique notamment : « Nos organisations appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. »



[Lire la suite...](#)



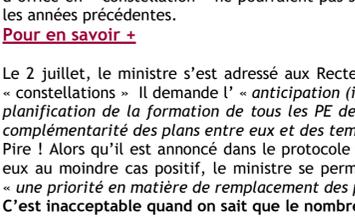
2ème journée de prérentrée : ni réglementaire, ni statutaire !

Dans plusieurs circonscriptions, les pressions se multiplient pour imposer aux personnels une « deuxième journée de pré-rentrée ». Le SNUDI-FO rappelle qu'aucun texte réglementaire ne prévoit l'organisation d'une « 2ème journée de prérentrée ». Ainsi, le calendrier scolaire 2021-2022, déterminé par l'arrêté du 15 décembre 2020 fixe la pré-rentrée des enseignants au mercredi 1er septembre 2021 et n'envisage aucune dérogation ni interprétation de la part d'un IEN, d'un chef d'établissement, d'un IA-DASEN ou de tout autre représentant de l'administration. La prérentrée des enseignants est donc bien fixée au mercredi 1er septembre 2021, le mardi 31 août 2021 étant le dernier jour des congés d'été pour les enseignants. Rien ne permet donc à un IA-DASEN ou à un IEN de contraindre les personnels à se réunir avant le 1er septembre 2021.

[Lire la suite...](#)

CONSIGNE SYNDICALE : le travail gratuit, ça n'existe pas !!

Si les collègues décident de se réunir avant le 1er septembre ou après, c'est dans le cadre des 108h annualisées !
Réglementairement, « les temps de réflexion et de formation » s'inscrivent nécessairement dans les obligations de service des PE définies par le décret statutaire n° 2017-444 du 29 mars 2017. Ce décret définit, dans le cadre des 108 heures, 48 heures consacrées entre autres aux travaux en équipes pédagogiques, heures de concertation réglementaires qui correspondent parfaitement à la demande exprimée par le renvoi de bas de page de l'annexe de l'arrêté du 15/12/2020. Il n'y a donc pas de 2ème demi-journée « à récupérer » que ce soit le mardi 31 août ou un mercredi ou tout autre jour en plus des 108 heures !
Si vous décidez finalement de vous réunir, il faut décompter ces 6 heures de l'enveloppe des 108h annualisées !



Formation en « constellation » : ATTENTION DANGER : le ministre passe à la vitesse supérieure !

Formation -constellation, de quoi s'agit-il ?
Il s'agit d'une formation continue de 18 + 12h qui se résumerait à observer et être observé par un groupe d'autres collègues et d'un CPC dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire ! Cette formation sera proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans. Les enseignants désignés d'office en « constellation » ne pourraient pas s'inscrire sur les animations pédagogiques au choix comme les années précédentes.
[Pour en savoir +](#)

Le 2 juillet, le ministre s'est adressé aux Recteurs et aux IA-DASEN pour accélérer la mise en place des « constellations » Il demande l'« anticipation (identification des PE et constitution des constellations), la planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, l'articulation et la complémentarité des plans entre eux et des temps de formation... »
Pire ! Alors qu'il est annoncé dans le protocole sanitaire que les élèves seront de nouveau renvoyés chez eux au moins en cas positif, le ministre se permet de préciser que les formations « constellations » sont « une priorité en matière de remplacement des professeurs devant les élèves » !
C'est inacceptable quand on sait que le nombre de collègues qui sont non remplacés chaque jour !
[Pour en savoir +](#)

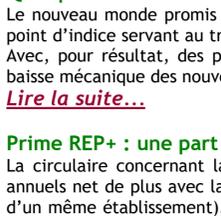
Vous êtes concernés par cette formation-constellation l'an prochain ?
Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.
[Modèle de lettre de refus](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI FO 13 aux écoles afin de faire remonter le maillage de la liberté pédagogique, de la PDCR. Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.
[Motion conseil des maîtres](#)

Rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).
... Alors n'hésitez pas à utiliser votre droit syndical !

SALAIRES : LE PSYCHÔ DÉSILLÉ DU GRENELLE

Salaires : Des enseignants toujours bien « choyés » !



Quinquennat Macron = 5 ans de gel du point d'indice !
Le nouveau monde promis par Macron se solde par une situation inédite : le gel de la valeur du point d'indice servant au traitement des fonctionnaires pendant les cinq années de sa présidence. Avec, pour résultat, des pertes de pouvoir d'achat, une dévalorisation de l'emploi public, une baisse mécanique des nouvelles pensions de retraite.
[Lire la suite...](#)

Prime REP+ : une part modulable avec des critères éducatifs !
La circulaire concernant la part modulable de l'indemnité REP+ est parue (600 à 1000 euros annuels net de plus avec la même part modulable pour tous les personnels d'une même école ou d'un même établissement). La hiérarchie aura donc à « évaluer » chaque année les écoles et les établissements en REP+. Que sera-t-il évalué ? La capacité des personnels à transmettre les savoirs et les connaissances ? L'instruction et les apprentissages n'apparaissent à aucun moment dans la grille d'évaluation (mais est-ce que le ministre s'en soucie ?). Les critères d'évaluation sont éducatifs
[Lire la suite...](#)

Annonces du Grenelle du Ministre : encore de la poudre aux yeux !
Du saupoudrage pour certains mais pas d'augmentation générale des salaires pour tous ! Une augmentation ridicule pour les enseignants jusqu'au 9ème échelon et rien pour les autres ! En contre partie, des atteintes grave contre le statut et les conditions de travail...
FO revendique le retrait de ces mesures !
[Lire la suite...](#)



Laïcité : Campagne odieuse du ministère !

Non, Monsieur le ministre, ce n'est pas ça la laïcité !



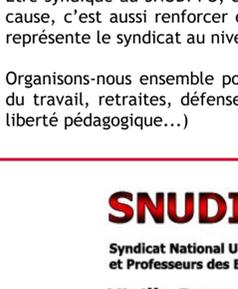
La laïcité, c'est le strict respect de la loi de 1905 !

Les affiches du ministre ignorent même les fondements : la neutralité de l'Etat issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction.

Le rôle de l'École publique et laïque n'est pas d'instaurer les élèves à leur identité réelle ou supposée. Sa mission première est de permettre l'instruction de tous. Cette campagne confirme toutes nos craintes quant au plan de formation « aux valeurs de la République » que le ministre veut imposer aux personnels de l'Éducation nationale dès cette année.

FO rappelle que l'État doit être le premier garant de l'application du principe de Laïcité et de neutralité. Cela implique par exemple de donner tous les fonds publics à la seule Ecole publique et d'abroger toutes les lois anti-laïques, des lois Debré jusqu'à la loi « pour une École de la confiance » qui renforce encore le financement relatif aux écoles maternelles privées.
[Lire la suite...](#)

Le SNUDI FO 13 rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'affichage de cette propagande ministérielle devant les écoles



PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Carte de rentrée 2021

>>ICI<<

Ne payez que les mois restants (septembre à décembre) !

Etre syndiqué au SNUDI FO, dans un contexte où les libertés individuelles sont toutes remises en cause, c'est aussi renforcer et développer notre outil de défense individuelle et collective que représente le syndicat au niveau départemental comme national.

Organisons-nous ensemble pour résister, revendiquer et reconquérir nos droits essentiels (droit du travail, retraites, défense et maintien des services publics de l'éducation prioritaire, de la liberté pédagogique...)

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

